

Lettre du représentant Bollet, en mission auprès de l'armée du Nord, qui rend compte d'un avantage remporté par les troupes de la république dans le village d'Abscon, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794)

Bollet

Citer ce document / Cite this document :

Bollet. Lettre du représentant Bollet, en mission auprès de l'armée du Nord, qui rend compte d'un avantage remporté par les troupes de la république dans le village d'Abscon, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 208;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27998_t1_0208_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

cherchent leurs jouissances dans leurs sacrifices, et les ressources toujours renaissantes de la générosité publique annoncent à l'univers ce que la liberté a à espérer et ce que la tyrannie a à craindre.

Salut et fraternité.

GARNIER (de Saintes).

61

Bollet, représentant du peuple à l'armée du Nord, écrit de Douai et rend compte d'un avantage remporté par les troupes de la république, dans le village d'Abscon, sur les esclaves des tyrans coalisés; 150 satellites du despotisme ont mordu la poussière dans cette affaire, 120 ont été faits prisonniers, et 160 chevaux dont 120 de cavalerie et 40 de trait, 80 bœufs ou vaches et 800 moutons ont été enlevés.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (1).

[Douai, 2 flor. II] (2).

« Le jour de la décade, destiné au repos des vrais républicains, vient d'être, pour les défenseurs de la patrie de cette division, un jour de gloire et de triomphe. Ces zélés défenseurs ont montré aux esclaves des tyrans coalisés que l'amour de la liberté était sur la terre le culte triomphant. Ces esclaves, encore adorateurs du fanatisme, ont été attaqués dans le village d'Abscon par nos braves défenseurs, le 30 germinal, à trois heures du matin, et (suivant le style fanatique) le samedi-saint.

« Fatigués des singeries du vendredi-saint, les ennemis étaient religieusement à se reposer lorsqu'ils ont été attaqués dans ce poste par le 5^e régiment de hussards, les chasseurs du 13^e et les dragons du 13^e, un escadron des dragons du 10^e et les chasseurs à cheval de Versailles, qui les ont sabrés de la belle façon et se sont emparés du poste. Les ennemis se sont enfuis dans un grand désordre et ont été se rallier à une demi-lieue de ce poste. Une retraite simulée et dirigée par le général Bonnand a donné à ces esclaves envie de retourner après leur ralliement dans le poste dont on venait de les chasser; ils s'y sont trouvés aussitôt entourés, et ont essuyé une seconde charge qui a fait mordre la poussière à une grande quantité d'entre eux. La victoire a été complète. Nous avons tué à l'ennemi plus de cent cinquante hommes, fait cent trente prisonniers, dans le nombre desquels se trouvent soixante blessés; mais le meilleur c'est la prise de cent vingt chevaux de cavalerie et quarante de trait, quatre-vingts vaches ou bœufs et huit cents moutons.

« Notre perte a été de huit hommes, dont quelques-uns ont été fait prisonniers. Nous avons eu quinze blessés, et nous n'avons perdu que douze chevaux, tant tués qu'émigrés.

(1) P.V., XXXVI, 88. Bⁱⁿ, 4 flor. Bollet est rappelé par le Comité de Salut Public le 17 flor. an II. Cf. A.N. AF II, 59.

(2) Mon., XX, 292; *Audit. nat.*, n° 578; J. Sablier, n° 1276; *Débats*, n° 581, p. 50; *Ann. Rép. Fr.*, n° 145; J. *Matin*, n° 614; J. *Fr.*, n° 577; C. *Univ.*, 6 flor.; M.U., XXXIX, 77; C. *Eg.*, n° 614, p. 187; J. *Mont.*, n° 162; *Rép.*, n° 125; *Mess. soir*, n° 614.

Le 5^e régiment de hussards s'est signalé dans cette affaire. Une grande partie des chevaux pris sur l'ennemi ont été enlevés par eux, et dans une seule compagnie il n'y a que huit hommes qui n'ont pas fait un prisonnier ou ramené un cheval. Il est dû aussi des éloges au 13^e régiment de hussards, à l'escadron du 10^e de dragons et aux chasseurs de Versailles.

« Le général Bonnand, qui a dirigé et commandé cette attaque, s'y est conduit avec intelligence et bravoure, et y a développé de grands talents militaires.

« Dans le nombre des prisonniers il s'est trouvé un émigré, agent d'un autre émigré, chargé de la direction de l'espionnage, sous les ordres du général anglais. Nous avons trouvé sur lui, et dans une voiture qu'il conduisait, appartenant au directeur de l'espionnage, des papiers très-intéressants, que je viens d'envoyer à Lille à mon collègue Choudieu.

« Nos défenseurs attendent avec impatience l'instant d'une attaque générale; et le courage dont ils sont animés, et dont ils ont donné tant de preuves dans cette petite affaire, à laquelle j'ai été présent depuis le commencement de l'attaque jusqu'à la prise du poste, doit nous assurer que sous peu le sol de la liberté sera purgé de ces esclaves et de leurs tyrans. S. et F. »

BOLLET.

(Applaudissements.)

62

Un membre [R. DUCOS], du comité des secours publics, fait adopter le décret suivant :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des secours publics, décrète ce qui suit :

« La trésorerie nationale paiera, sur la présentation du présent décret, à la citoyenne Rulot, veuve de Nicolas-Antoine Gorlier, chargée de deux enfants, et dont le mari, ci-devant caporal dans les gardes-françaises, incorporé dans le bataillon de la section de l'Homme-Armé, a été tué dans un service requis pour la réception du commandant dudit bataillon, une somme de 300 liv. à titre de secours, imputable sur la pension qui lui est due. Renvoie au surplus la pétition de la veuve Gorlier au comité de liquidation, pour le règlement de sa pension.

« Le présent-décret ne sera imprimé que dans le bulletin de correspondance (1).

63

LALOY au nom du comité de sûreté générale donne lecture des pièces suivantes : (2)

[Extrait des délibérations des commissions extraordinaires des Douze et des Vingt-et-un réu-

(1) P.V., XXXVI, 88. Minute de la main de R. Ducos (C 301, pl. 1067, p. 8). Décret n° 8897. Reproduit dans Bⁱⁿ, 5 flor. (suppl¹); Mon., XX, 299; mention dans J. Sablier, n° 1276.

(2) C 301, pl. 1075, p. 8, 9, 10, 11, 13.